



vca^v

2017/6.0

Trust
Quality
Progress

Ordre du jour

- 1. Domaine d'application : pour qui ?**
- 2. Niveaux de certification**
- 3. Structure du nouveau VCA 2017/6.0**
- 4. VCA 2017/6.0 : généralités**
- 5. VCA 2017/6.0 Checklist : les changements**
- 6. Questions obligatoires et supplémentaires par niveau**
- 7. Logo**
- 8. Durée de l'audit**
- 9. Règlement transitoire**
- 10. Auditeurs KIWA Belgique**
- 11. Questions**

1. Pourquoi un nouveau VCA ?

- **Retour aux sources : davantage d'attention portée à la sécurité, à la santé et à l'environnement sur le lieu de travail.**
- **Adaptation à la mentalité actuelle et aux remarques du passé.**

2. Domaine d'application : pour qui ?

- **Le VCA est destiné aux entreprises sous-traitantes menant des activités opérationnelles chez les clients.**
- **PAS** pour les entreprises qui n'exercent pas d'activités chez les clients.

3. Niveaux de certification

■ VCA*

- *Maîtrise directe SSE lors de l'exécution de travaux sur le lieu de travail sans implication de sous-traitants*
- *23 questions obligatoires (au lieu de 25 dans le VCA 2008/5.1)*

■ VCA**

- *Maîtrise directe SSE lors de l'exécution des travaux ainsi que de la structure SSE (y compris la politique SSE, l'organisation SSE et la gestion des améliorations)*
- *27 questions obligatoires et 4 des 8 questions supplémentaires (au lieu de 37 et 6 des 14 questions supplémentaires dans le VCA 2008/5.1)*

■ VCA Pétrochimie

- *VCA** + exigences supplémentaires pour la pétrochimie*
- *33 questions obligatoires et 1 des 2 questions supplémentaires (au lieu de 43 et 2 des 4 questions supplémentaires dans le VCA 2008/5.1)*

4. Structure VCA 2017/6.0

- **Définitions, abréviations, notions**
- **Partie procédurale**
- **Checklist**
 - *11 chapitres (au lieu de 12 dans le VCA 2008/5.1)*
 - *35 questions (au lieu de 47 dans le VCA 2008/5.1)*
 - *Questions obligatoires et questions supplémentaires selon*, ** ou -p*
- **Annexes :**
 - *Annexe A : Exigences pour les sous-traitants*
 - *Annexe B : Exigences pour les indépendants en tant que sous-traitant*
 - *Annexe C : Exigences pour les CI, auditeurs et coordinateurs*
 - *Annexe D : Détermination de la durée de l'audit*
- **La liste de décisions du CEdeE sur le site Web de BeSaCC fait partie intégrante du VCA**

5. Checklist VCA 2017/6.0 : Généralité

- **Comment obtenir des points à une question ? :**
 - *Les exigences minimales doivent être remplies*
 - *Les documents requis doivent pouvoir être présentés.*

- **Questions avec NB**
 - *Les questions avec un NB sont évaluées positivement si elles ne s'appliquent pas. Exemple : la question 10.3 est évaluée positivement si le travail n'est pas effectué avec des employés temporaires.*
 - *Ceci s'applique aux questions 8.4, 10.1, 10.2 et 10.3*
 - *Toutes les autres questions sont d'application !*

6. Checklist VCA 2017/6.0 : les changements

- **Question 1.1 L'entreprise a-t-elle une déclaration de politique SSE ? */**/P**
 - *Inchangé*

6. Checklist VCA 2017/6.0 : les changements

- **Question 1.2 Un responsable de la sécurité, de la santé et de l'environnement a-t-il été nommé dans l'entreprise ? */**/P**
 - *Plus agent SS mais agent SSE*
 - *Désigné au sein de l'entreprise*
 - *Exigence : niveau minimum II/MVK (cela suffit également pour l'environnement, sauf obligation légale d'un coordinateur environnemental : VLAREM Titre I Annexe 1)*
 - *pour les certificats étrangers, une liste des certificats équivalents acceptés est disponible sur le site Web de BeSaCC (voir aussi l'annexe 1)*
 - *Une acceptation peut également être demandée à BeSaCC pour les diplômes ne figurant pas sur la liste (voir annexe 2)*
 - *Si pas expert : min. VOL-VCA et une fois par période de certification, le déploiement effectif d'un expert externe doit être démontré.*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 1.3 Existe-t-il une structure SSE dans l'organisation ? *_/**/P***
 - *Organigramme **par nom** avec tous les niveaux **hiérarchiques** jusqu'au contremaître/chef d'équipe*
 - *Description du poste avec :*
 - *Description générale telle que tâches, compétences, qualifications, ...*
 - *Les tâches VCA spécifiques telles que TRA, instructions, TPM, plans d'action,*

- **Question 1.4 Les superviseurs sont-ils évalués pour SSE ? *-/□/ P***
 - *Aucun changement*
 - *Devenue obligatoire pour VCA-P*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 1.5 Des audits internes sont-ils effectués ? */**/P**
 - *Nouvelle question sur les audits internes et obligatoire pour tous les niveaux : accent mis sur l'amélioration continue, conformément à la norme ISO 9001.*
 - *Implication des agents SSE*
 - *Lors de l'audit initial, l'entreprise doit avoir établi par l'audit interne que les exigences de la norme ont été satisfaites*
 - *Une liste de contrôles ne suffit pas !*
 - *Plan d'action : Qui fait quoi d'ici quand et avec quels moyens*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 1.6 Existe-t-il une évaluation de la conformité aux exigences VCA ?**
***/**/P**
 - *Évaluation qualitative et quantitative par la direction :*
 - *Évaluation précédente de la direction : résultats et effectivité*
 - *Plan d'action issu de l'audit interne*
 - *Rapports d'audit externes*
 - *Programme de sensibilisation et de comportement SSE (non applicable pour VCA*)*
 - *Incidents (voir questions 11.1 et 11.2)*
 - *IF - objectif + **plan d'action (anciennement dans la question 1.7)***
 - *Pour VCA-P : 3 objectifs supplémentaires + **plan d'action (anciennement question 1.8)***
 - *Plan d'action*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 2.1 L'entreprise dispose-t-elle d'un inventaire et d'une évaluation des risques SSE à jour ? */**/P**
 - *Donc, y compris l'environnement !*
 - *Non plus pour les « fonctions à risque », mais pour les « activités opérationnelles courantes »*
 - *Lorsque vous travaillez à l'étranger, vous devez tenir compte des lois et règlements applicables là-bas.*
 - *L'ancienne obligation d'ajuster l'IER en fonction des accidents ou des incidents est désormais incluse dans la question 11.2.*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 2.2 Des analyses de risques des tâches ont-elles lieu ? */**/P**
 - *Plus de directive* à rédiger sur le moment où les ART doivent être effectuées
 - *Une ART doit être établie pour tous les types de risques inhabituels ou non décrits au point 2.1 en cas de dérogation aux méthodes de travail standard.*
 - *L'ancienne exigence d'ajuster l'ART en fonction des accidents ou des incidents est maintenant incluse dans la question 11.2*
 - *Démonstration d'une ART datée au plus d'un an.*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 2.3 Les LMRA sont-elles effectuées avant le début des activités ?**
***/**/P**
 - *‡ réunion de démarrage*
 - *LMRA avant le début des activités ou en cas de modification des conditions de lieu de travail*
 - *Il y a un contrôle de la mise en œuvre des LMRA*
- **La question 2.4 sur la fourniture d'EPI est manquante : il s'agit pourtant d'une obligation légale.**

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 3.1 Tous les collaborateurs ont-ils une formation professionnelle et une expérience en rapport avec le travail à accomplir ? */**/P**
 - *Inchangé*

- **Question 3.2 Tous les collaborateurs opérationnels ont-ils un certificat B-VCA ? */**/P**
 - *Inchangé*
 - *Les diplômes équivalents sont disponibles sur le site Web de BeSaCC (Annexe 1)*

- **Question 3.3 Tous les superviseurs opérationnels ont-ils un diplôme VOL-VCA ? */**/P**
 - *Inchangé*
 - *Les diplômes équivalents sont disponibles sur le site Web de BeSaCC (Annexe 1)*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 3.4 Tous les collaborateurs ont-ils des connaissances et des compétences spécifiques liées à des tâches et activités à risque spécifiques qu'ils exécutent au sein de l'entreprise dans un environnement à risque ?**
***/**/P**
 - *Toujours applicable* donc aussi en dehors de l'industrie pétrochimique
 - *Les tâches à risque proviennent de l'IER ou l'ART*
 - *Registre des tâches à risque (annexe 3) => au cours de l'examen de pétrochimie dans un centre agréé VCA*
 - **Question 3.5 Existe-t-il des informations et instructions SSE spécifiques à l'entreprise ?** ***/**/P**
 - *La politique SSE doit être incluse dans les informations et instructions*
 - *Il doit y avoir une communication sur la disponibilité et la possibilité de consulter des instructions SSE.*
- *Instruction ≠ donner la carte d'instructions !*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 3.6 Les collaborateurs propres et temporaires et ceux des sous-traitants sont-ils informés des règles et procédures internes en vigueur chez les clients et du contenu du plan de projet SSE ? */**/P**
 - *La question précédente 3.6 sur les passeports de sécurité est supprimée*
 - *= question précédente 3.8*
 - *Ajout de risques **spécifiques au projet***
 - *Exigences supplémentaires :*
 - ✓ *instruction **avant de** commencer le travail,*
 - ✓ ***garantie** des instructions à tous les collaborateurs, y compris les sous-traitants*
 - ✓ ***Enregistrement obligatoire** (par exemple, liste de présence) des instructions données et du plan de projet SSE (anciennes questions 5.2 et 5.3)*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 3.7 La communication sur les aspects SSE se déroule-t-elle sans barrière linguistique ? */**/P**
 - *Suppression de l'exigence sur les questions spécifiques 3.5, 5.2 et 7.1 mais sur les aspects SSE pertinents*
 - *un plan de communication est obligatoire si vous travaillez avec des locuteurs non natifs.*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 4.1 Existe-t-il une consultation SSE au sein de l'entreprise ? */**/P**
 - *Devenue obligatoire pour VCA**
 - *plus de consultation obligatoire entre la direction et la délégation des travailleurs*
 - *Les points SSE sont discutés lors de réunions régulières à TOUS les niveaux organisationnels. (annulation de la fréquence d'une fois par trimestre.)*
 - *Les collaborateurs doivent pouvoir présenter les sujets SSE eux-mêmes lors de la consultation régulière*
 - *Les réunions toolbox réparties sur l'année constituent une obligation*
 - *La fréquence TBM est fixée en fonction du niveau :*
 - ✓ *VCA* 4x / an,*
 - ✓ *VCA** et VCA-P 10x / an*
 - *L'objectif est de donner la TBM en direct sauf cas exceptionnel (à justifier par l'entreprise), mais il est obligatoire d'organiser au moins 50 % en direct*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 4.2 L'entreprise dispose-t-elle d'un programme visant à influencer la prise de conscience et le comportement SSE ? *_/**/P***
 - *devenue obligatoire pour VCA***
 - *Les observations ont été remplacées par des initiatives manifestes et une implication active des collaborateurs et de la direction pour stimuler positivement la sensibilisation à la SSE et au comportement SSE.*
 - *Aussi accent mis sur les résultats positifs*
 - *Des exemples d'initiatives doivent être démontrables, prouvant ainsi l'implication active des collaborateurs et de la direction.*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 5.1 L'entreprise utilise-t-elle des plans de projet SSE ? *_/**/P***
 - *Les exigences du PPSSE doivent inclure les **ART***
 - *La **démonstration** du PPSSE est devenue obligatoire avec au moins un PPSSE datant de **moins d'un an**.*

- **Question 5.2 Le plan de projet SSE est-il présenté au client pour discussion ? *_/□/ P***
 - *Précédemment la question 5.4 mais aucun changement*

Le chapitre 6 sur la protection de l'environnement a été supprimé. Ces sujets sont inclus dans d'autres questions telles que 1.2, 2.1 et 2.2.

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 6.1 L'entreprise est-elle prête à intervenir efficacement en cas de situation d'urgence ? */**/P**
 - *Seulement un ajustement textuel, le contenu est resté inchangé*
- **Question 6.2 Les collaborateurs responsables des situations d'urgence ont-ils reçu une formation appropriée ? -/□/□**
 - *Question supplémentaire mais requise par la loi*
 - *Inchangé*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 7.1 Les inspections périodiques des lieux de travail sont-elles effectuées par les superviseurs opérationnels ? */**/P**
 - *Il est possible que d'autres collaborateurs opérationnels puissent également exécuter cette inspection sous la supervision d'un superviseur.*
 - *Inclusion des résultats positifs dans la procédure et les rapports*
 - *La fréquence est une fois par mois par lieu de travail opérationnel.*
 - *les membres opérationnels de la direction participent au moins une fois par trimestre à une inspection du lieu de travail en se rendant sur place.*
- **Question 7.2 Existe-t-il une analyse des tendances pour les constatations lors des inspections (positives et négatives) ? _/□/ P**
 - *Plus de classification par nature et par cause, juste une classification*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 8.1 Les collaborateurs sont-ils évalués en fonction de leur aptitude médicale pour des fonctions et tâches spécifiques et pour leur emploi à des postes de travail spécifiques, en partie sur la base des risques recensés ?**

***/**/P**

- *non seulement pour les fonctions mais aussi pour les tâches : une vue d'ensemble est obligatoire*
 - *non seulement basé sur IER mais aussi ART*
-
- **Question 8.2 En ce qui concerne les risques d'exposition, est-il possible de déterminer quelles fonctions et tâches et à quel moment l'emploi dans des lieux de travail spécifiques devrait faire l'objet d'un examen médical périodique ? */**/P**
- *non seulement pour les fonctions mais aussi pour les tâches : une vue d'ensemble est obligatoire*
 - *non seulement basé sur IER mais aussi ART*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 8.3 Les collaborateurs ont-ils la possibilité de consulter un expert médical qualifié? _/☐/☐**
 - *Inchangé*
- **Question 8.4 L'entreprise a-t-elle une politique de proposition d'un travail adapté ? -/☐/☐**
 - *Il doit y avoir une **procédure** pour le travail adapté.*
 - *Pas seulement « après un accident », mais aussi en cas de **maladie, d'accident privé, de maladie professionnelle, ...***

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 9.1 Des matériaux, équipements de travail et EPI certifiés SSE sont-ils achetés ? */**/P**
 - *Inchangé*
- **Question 9.2 Les équipements de travail et les EPI sont-ils inspectés périodiquement ? */**/P**
 - *exigence que la **date d'expiration de l'inspection** soit indiquée sur l'équipement de travail et les EPI = un système tel qu'un code de couleurs est également autorisé.*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 10.1 En cas de sous-traitance, garantit-on que toutes les exigences VCA applicables sont respectées sur le lieu de travail ? /P**
 - *Modification de l'exigence selon laquelle les sous-traitants doivent être certifiés VCA ou doivent se conformer à l'**annexe A** de la norme VCA2017/6.0 modifiée par rapport à l'annexe B de la norme VCA2008/5.1.*
 - *Les travailleurs indépendants doivent se conformer à l'annexe B de la norme*
- **Question 10.2 Des sous-traitants régulièrement employés sont-ils évalués de manière structurée sur la base des prestations SSE ? /**/P**
 - *Obligatoire pour **VCA*****
 - *Pas de changement substantiel*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 10.3 Pour les travaux opérationnels, mobilise-t-on des intérimaires avec des connaissances et une expertise SSE pertinentes via une agence de placement intérim ? -/☐/ P**
 - *Il existe un aperçu obligatoire des **connaissances et de l'expertise SSE** requises des activités pour lesquelles des **travailleurs intérimaires** sont employés.*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 11.1 L'entreprise a-t-elle une procédure pour signaler et enregistrer les accidents de collaborateurs avec ou sans absentéisme/petit chômage, les quasi-accidents et autres incidents SSE ? */**/P**
 - *Obligatoire pour tous les niveaux*
 - *Exigence d'enregistrement pour les :*
 - ✓ *accidents avec absentéisme/petit chômage*
 - ✓ *accidents avec travail adapté*
 - ✓ *accidents sans absentéisme/petit chômage (depuis les premiers secours)*
 - ✓ *quasi-accidents*
 - ✓ *situations et actions dangereuses*
 - ✓ *autres incidents SSE tels que des dommages matériels et des incidents environnementaux*

6. Checklist VCA 2017/6.0

- **Question 11.2 Existe-t-il une enquête sur les accidents avec et sans absentéisme/petit chômage, les quasi-accidents et autres incidents SSE ?**
***/**/P**
 - *Obligatoire pour tous les niveaux*
 - *Procédure d'enquête liée à la gravité potentielle de l'incident*
- **Les questions 12.3, 12.4 et 12.5 de VCA 2008/5.1 sont intégrées aux questions 11.1 et 11.2 de VCA 2017/6.0.**

7. Questions obligatoires et supplémentaires

1.1 Déclaration de politique SSE	*	**	P
1.2 Agent SSE	*	**	P
1.3 Structure SSE		**	P
1.4 Évaluation SHE		<input type="checkbox"/>	P
1.5 Audits internes	*	**	P
1.6 Évaluation de la direction	*	**	P
2.1 IER SSE actuels	*	**	P
2.2 Analyses des risques liés aux tâches	*	**	P
2.3 Analyse de risque de dernière minute	*	**	P
3.1 Formation et expérience professionnelles correctes	*	**	P
3.2 Collaborateurs opérationnels B-VCA	*	**	P
3.3 Superviseurs opérationnels VOL-VCA	*	**	P
3.4 Formation aux tâches/environnement à risque	*	**	P
3.5 Informations et instructions SSE de l'entreprise	*	**	P
3.6 Connaissance des règles/procédures des clients	*	**	P
3.7 SSE sans barrières linguistiques	*	**	P
4.1 Y a-t-il une consultation SSE au sein de l'entreprise	*	**	P
4.2 Sensibilisation et comportement SSE		**	P

5.1 Plans de projet SSE		**	P
5.2 Plan SSE client discuté		<input type="checkbox"/>	P
6.1 Préparé pour les situations d'urgence	*	**	P
6.2 Formation de secourisme d'entreprise		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.1 Inspections périodiques du lieu de travail	*	**	P
7.2 Analyse des tendances sur les lacunes		<input type="checkbox"/>	P
8.1 Évalué en termes d'aptitude médicale	*	**	P
8.2 Examen médical périodique (Service de santé au travail)	*	**	P
8.3 Consultation des soins de santé		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.4 Politique de travail adapté après un accident		<input type="checkbox"/>	P
9.1 Matériaux et équipements de travail responsables	*	**	P
9.2 Inspection périodique du matériel de travail	*	**	P
10.1 Les sous-traitants se conforment aux exigences VCA		<input type="checkbox"/>	P
10.2 Prestations SSE des sous-traitants		**	P
10.3 Agence de travail temporaire certifiée VCU		<input type="checkbox"/>	P
11.1 Signalement et enregistrement des accidents	*	**	P
11.2 Enquête	*	**	P

8. Durée de l'audit

- Par rapport au VCA 2008/5.1, il y a moins de temps prévu au bureau et plus de temps sur les lieux de travail/projets. La durée totale est dans le même ordre de grandeur pour les deux versions
- À l'exception des entreprises qui n'ont qu'un seul lieu de travail/projet simultané, il y aura toujours une visite de projet supplémentaire lors de l'audit.
- La durée dépend :
 - du niveau: VCA*, VCA** ou VCA-P
 - du type d'audit : audit initial, audit de recertification ou audit de contrôle
 - du nombre de collaborateurs,
 - nombre de branches
 - du nombre de projets / lieux de travail **simultanés (on ne fait plus la distinction entre le projet et le lieu de travail)**
- **Le nombre de branches à visiter est resté le même**

9. Logos

- Nouveaux logos



- Utilisation du logo

- *Le logo peut déjà être utilisé car il ne dépend pas de la version de la norme.*
- *Le logo ne peut pas être changé !!!!*
- *l'Ancien logo peut être utilisé jusqu'en 2028 mais n'est plus pris en charge*
- *Les entreprises certifiées peuvent utiliser le logo à des fins promotionnelles pour montrer aux clients (potentiels) et aux relations commerciales qu'elles sont certifiées VCA ou VCU.*
- *Si seule une partie de l'entreprise est certifiée, le logo ne peut être utilisé que pour ce département.*

10. Règlement transitoire

- **Calendrier :**

- ❖ Est paru le 02/04/2018.

- **Mesures transitoires**

- ❖ Tous les certificats doivent être basés sur VCA 2017/6.0 au plus tard trois ans et six mois après la publication. => donc le 2 octobre 2021

- ❖ À partir de trois mois après la publication, les contrats de certification doivent être basés sur VCA 2017/6.0 => donc à partir du 2 juillet 2018

- ❖ Un règlement transitoire abrégé s'applique aux certificats étrangers. Au plus tard un an et six mois après la publication, ces certificats doivent être basés sur VCA 2017/6.0 => donc à partir du 2 octobre 2019

- ❖ Concrètement :

- ❖ le prochain audit de recertification est basé sur le VCA 2017/6.0

- ❖ Si vous le souhaitez, vous pouvez passer à la nouvelle norme lors d'un audit de contrôle. Vous devez informer Kiwa Belgium à temps.

11. Nos auditeurs

▪ Auditeurs

- Joke Covens
- Hans De Roek
- Geert Mattheeuws
- Kris Bertels
- Annet Stoffels
- Johan de Reu
- Lucy Verstraete

▪ Reviewers

- Geert Mattheeuws, Johan de Reu et Kris Bertels

12. Des questions ?



Pour toute autre question, vous pouvez toujours nous contacter :

geert.mattheeuws@kiwa.be

+32 477 496 105